



Ville de Lisle-sur-Tarn

Département du Tarn

Commune de LISLE-SUR-TARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**ARRETE PORTANT  
AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

N°2024\_28

**LE MAIRE DE LISLE-SUR-TARN,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la demande en date du 7 mai 2024 présentée par Madame Le GUEN gérante du bar de l'Olivier afin qu'un orchestre puisse se produire au 27 Place Paul Saissac le 31 mai 2024 de 19h à 23h,

**CONSIDERANT** que rien ne s'oppose à accorder cette autorisation ponctuelle,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** L'orchestre sera autorisé à se produire le 31 mai 2024 entre 19 heures et 23 heures au 27 place Paul Saissac.

**ARTICLE 2 :** Madame Le GUEN demeurera seule responsable des nuisances et des dégâts qui pourraient être causés aux personnes ou aux biens.

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera publié et transmis au demandeur et à la Préfecture du Tarn.

Fait à Lisle-sur-Tarn, le 13 mai 2024

Le Maire,

Maryline LHERM



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été publié le 16 MAI 2024 et/ou notifié à l'intéressé(e) le 16 MAI 2024. La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de cette notification ou de sa publication. Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.